



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

Décision n° 2026-003 R du 09 MARS 2026

modifiant la décision n°2023-011 R du 11 avril 2023 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine

Le Président de l'EFS

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-15, L. 1222-16 et R. 1222-48 à R. 1222-52 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu la décision n°2023-011 R du 11 avril 2023 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les avis favorables de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine en dates du 12 novembre 2025, du 02 février 2026 et du 23 février 2026 ;

Vu la saisine du Ministère des armées en date du 28 novembre 2025 ;

Vu la saisine du Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 28 novembre 2025 ;

Décide :

Article 1

Au A de l'annexe de la décision n°2023-011 R susvisée :

- à la rubrique « Sites fixes de collecte », la mention « Agen » est ajoutée ;
- aux rubriques « Sites fixes de collecte », « Sites de délivrance de PSL », « Sites réalisant des analyses immunohématologiques receveurs », la mention « Guéret » est supprimée.

Article 2

Au B de l'annexe de la décision n°2023-011 R susvisée :

- la mention « 23 – GCS Creusois - Guéret » est ajoutée ;
- la mention « 33 – Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué – Villenave-d'Ornon » est supprimée ;
- la mention « 40 – GCS du Marsan – Clinique des Landes – Saint-Pierre-du-Mont » est supprimée ;
- la mention « 86 – Clinique de Châtelleraut – Châtelleraut » est supprimée.



**Donnons
au sang**
*le pouvoir
de soigner*

Article 3

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Établissement français du sang.

Article 4

Le directeur de l'Établissement de transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 9 mars 2026

Frédéric PACOUD
Président de l'Établissement français du sang